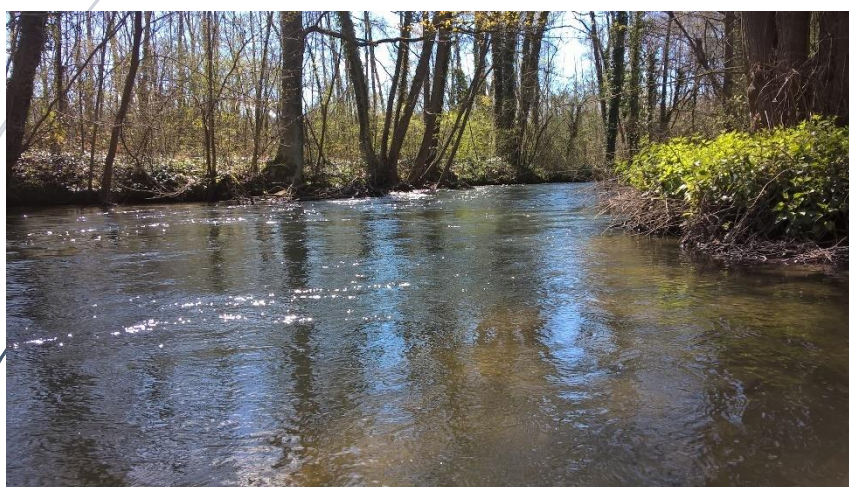


**Note de synthèse :**

Dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général  
et  
Dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi  
sur l'Eau et les Milieux Aquatiques  
pour  
Le Programme Pluriannuel de Restauration et  
d'Entretien du Thérain et ses affluents 2022-2027



Le Thérain et ses affluents sont des cours d'eau « non-domanial », les riverains sont propriétaires du lit et des berges.

Cependant, afin d'améliorer l'état hydro-morpho-écologique des cours d'eau du bassin et il convient d'établir un nouveau programme pluriannuel de restauration et d'entretien.

## 1 Présentation du maître d'ouvrage :



Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Syndicat mixte des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) regroupe, pour une gestion globale et cohérente de la rivière le Thérain et de son bassin versant 9 EPCI pour un linéaire de 565km de cours d'eau en gestion.

C'est le syndicat du Thérain aval créé en 1963 qui a servi de base pour sa transformation en syndicat mixte.

✚ **Forme juridique** : Syndicat mixte fermé

✚ **Dénomination du signataire** : M. VANDE BURIE Jean Louis, Président

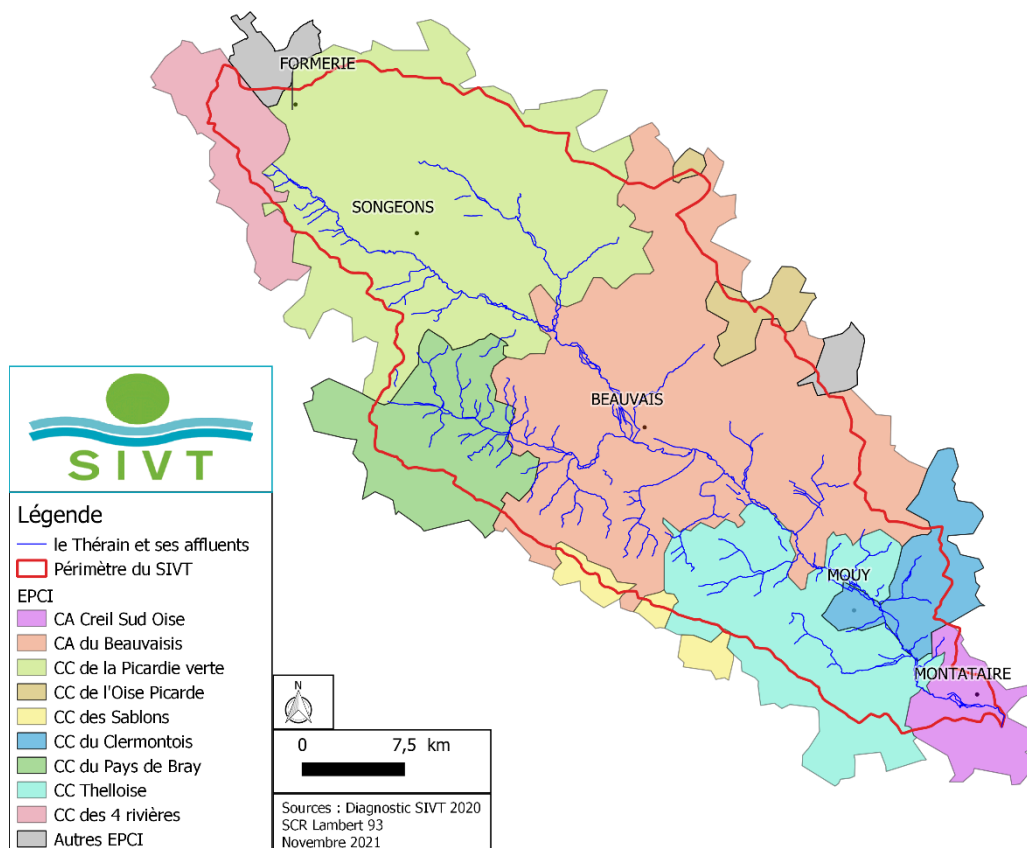


Figure 1 : Carte de localisation du territoire des EPCI dans le bassin.

## 2 Caractéristiques du Thérain et de son réseau hydrographique :

Le Thérain prend sa source à Grumesnil (76) à 175m d'altitude et conflue à Saint Leu d'Esserent dans la rivière Oise, à 26m d'altitude, après un parcours de 96km.

Le Thérain possède 19 affluents en rive droite et 15 affluents en rive gauche. Les plus importants sont l'Avelon, le petit Thérain ou encore le ruisseau du Sillet.

Le réseau hydrographique du Thérain est de 550 km. L'ensemble des cours d'eau sont non domaniaux, classé en 1ère catégorie piscicole (sauf 800m du Thérain en amont de sa confluence avec l'Oise).

### Carte du Réseau hydrographique du bassin versant du Thérain

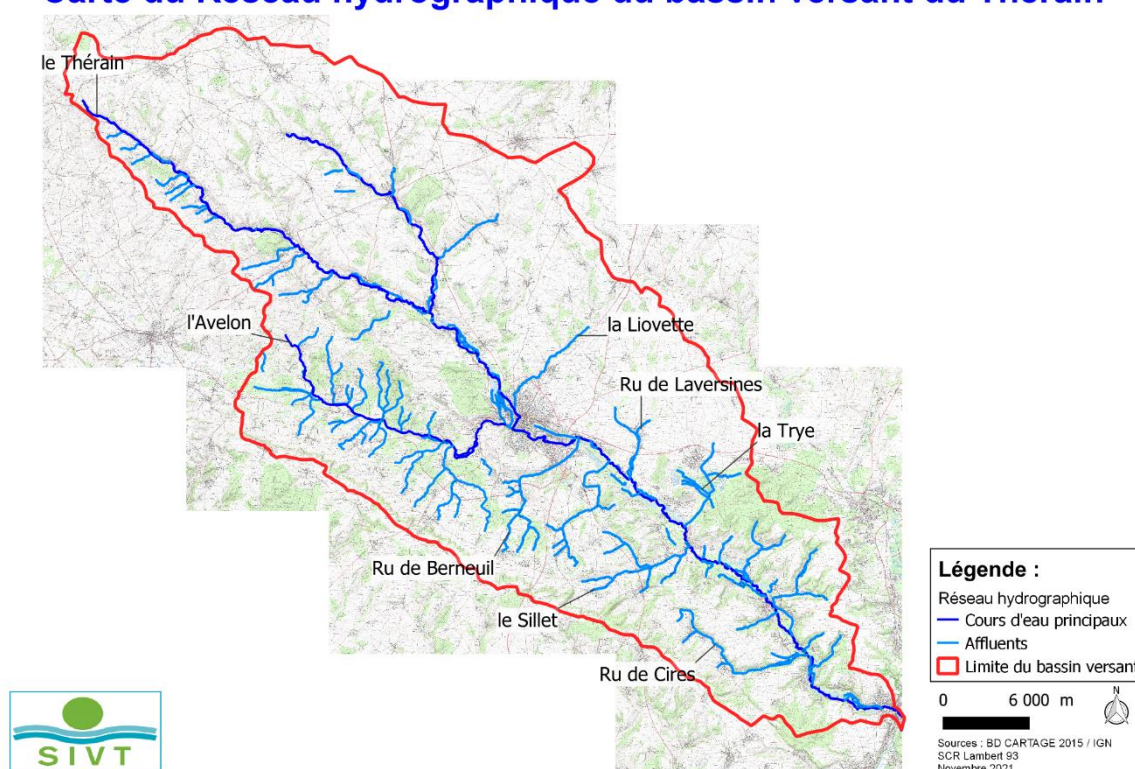


Figure 2 : Carte de localisation du territoire des EPCI dans le bassin.

Fort d'un diagnostic de terrain réalisé par les techniciens du SIVT entre 2020 et 2021, plusieurs actions listées dans ce document doivent permettre d'améliorer la qualité des cours d'eau, objectifs fixés dans les documents cadres (DCE, LEMA et SDAGE).

### **3 Programme d'actions :**

En sa qualité d'acheteur public, le S.I.V.T lancera des procédures de consultation d'entreprises selon le code des marchés publics et la législation en vigueur.

Les actions qui sont programmés sont :

#### **Travaux d'entretien :**

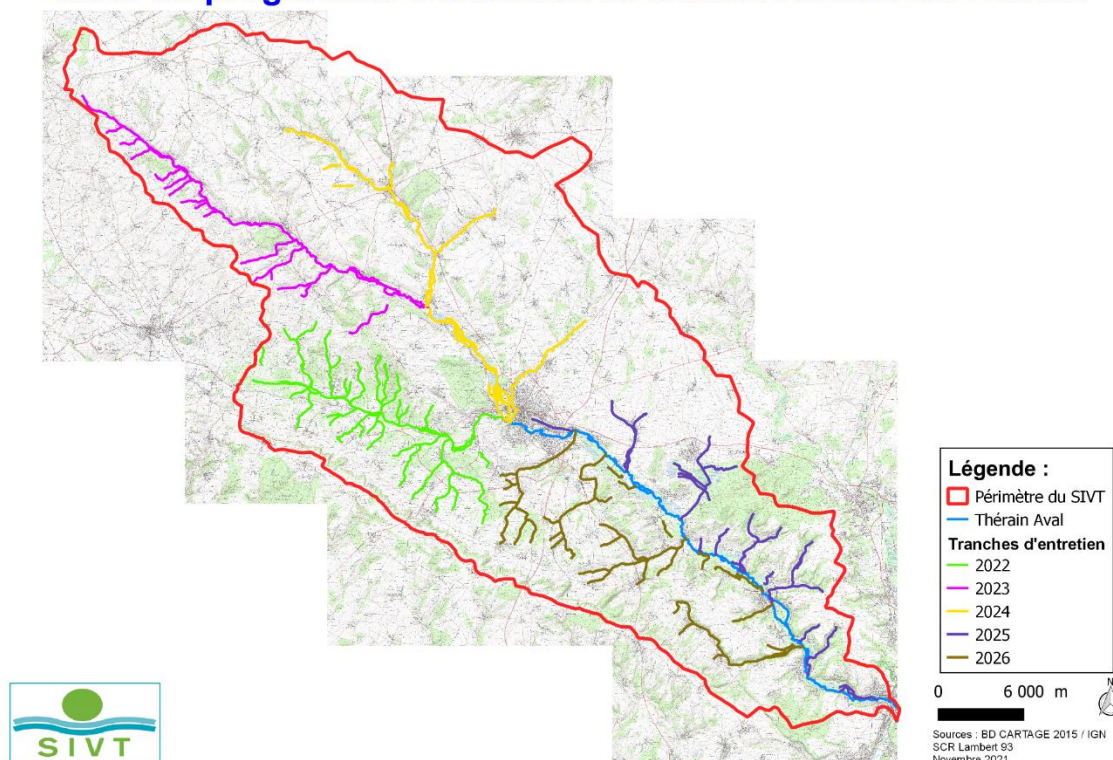
Le traitement de la végétation (ou sélection végétale) des berges comprend :

- la création d'éclaircies sélectives par abattage, recepage et élagage.
- le recepage des cépées anciennes prenant trop d'ampleur et risquant de se déchausser sous leur propre poids.
- l'abattage des arbres morts, uniquement s'ils risquent de tomber dans le lit et de provoquer des embâcles.
- l'abattage des arbres sous-cavés ou contournés, qui risquent de se déraciner.
- l'abattage des arbres poussant en pied de berge ou tombés dans le lit de la rivière.

Le traitement de la végétation sera réalisé sur les 5 ans uniquement en période hivernale (Novembre -Février).

La carte ci-dessous présente les secteurs à entretenir annuellement.

## Carte du programme d'entretien du bassin versant du Thérain



### Travaux de restauration :

Les aménagements anciens de curage et rectification des cours d'eau du bassin du Thérain ont fortement modifié leur fonctionnement au détriment de leur dynamique naturelle, et accélérant les écoulements vers les zones urbaines en aval.

Les relations écosystémiques sont particulièrement appauvries par l'homogénéisation des habitats et des écoulements du lit mineur (lit en surlargeur, enfermé entre 2 merlons, berges hautes et verticales reflétant l'incision du lit mineur...)

Le SIVT prévoit la mise en place de plusieurs actions permettant de corriger ces phénomènes pour redonner à des cours d'eau un visage plus naturel.

Ce chapitre comprend neuf actions regroupées en deux thèmes :

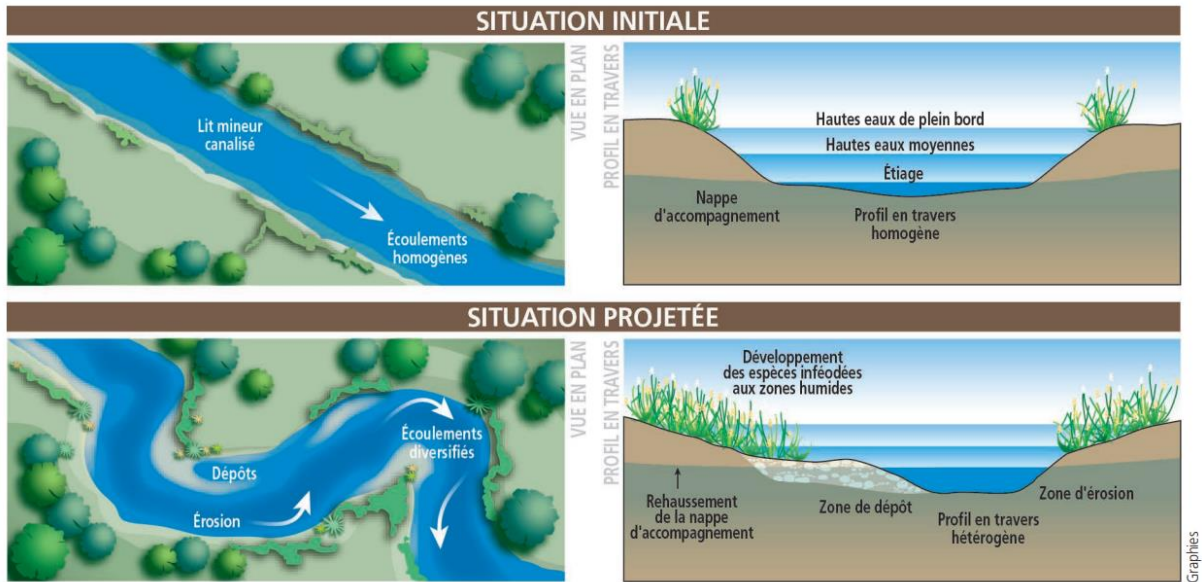
- **La restauration de cours d'eau :**

Sept projets de restauration du cours d'eau sont programmés sur les communes de Auneuil, Aux Marais, Therdonne, Cramoisy, Montataire, Bailleul sur Thérain, Villers Saint Sépulcre, Rochy condé.

Les cours d'eau concernés sont le Thérain, le Ru d'Auneuil, le Ru de Flambermont, le Wage, le Sille, le Ru de la Plaine et de Horse

Les travaux seront de la remise en fond de vallée des cours d'eau et de la reprise de la morphologie du lit du cours d'eau.

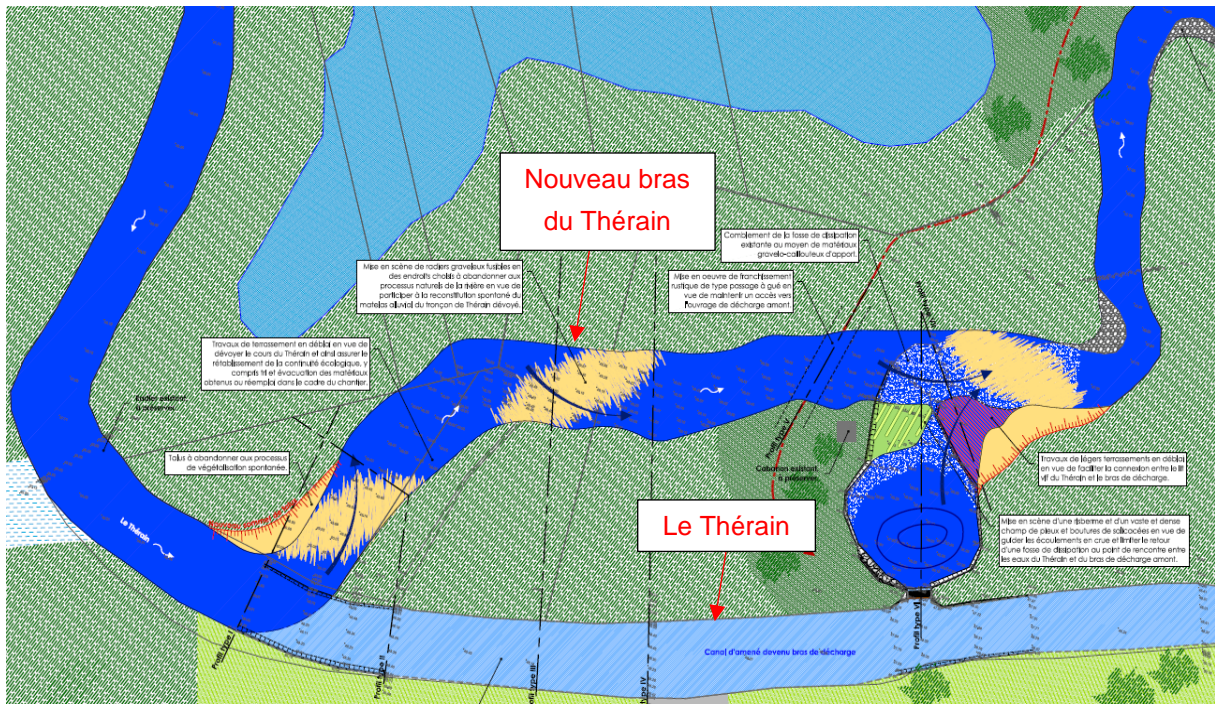
**Schéma de principe sur les effets sur le cours d'eau :**



- **La restauration de la continuité écologique :**

Deux projets finalisés (étude) concernent des ouvrages se trouvant sur le Thérain.

Le premier projet se trouve sur la commune de Villers Saint sèpulcre au droit de l'ouvrage dit GE Plastic. Ce projet prévoit la création d'un nouveau bras de rivière pour contourner le site.



Le second projet de Rochy condé consiste à la suppression des anciens vannages en place en aménageant le passage des moulins par la création de radiers de pierre.

Ces deux projets devraient avoir lieu entre juin 2022 et septembre 2023.

### Travaux de renaturation :

Ce chapitre comprend 20 actions regroupées en quatre thèmes, qui sont la renaturation des cours d'eau, la réalisation de protection de berge, les aménagements en milieu agricole et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. :

- **La renaturation du lit mineur des cours d'eau :**

Ce chapitre traite de travaux plus léger visant à solutionner un problème récurrent sur une portion de cours d'eau. Les actions sont essentiellement des recharges de fond des cours d'eau en silex, d'enlever des busages cassés ou obsolètes ou encore de resserrer la largeur de cours d'eau piétinés par les bovins. ,

L'exemple ci-dessous du Ru de Cires présente le panel de petite action qui pourra être fait sur les cours d'eau du bassin du Thérain.

Le ru de cires est mal connecté au Thérain, sa confluence est transparente, et perpendiculaire. Son lit en amont est envasé, monotone, comporte un ouvrage (une buse sans usage), et un merlon de curage est présent en rive droite sur 20ml en face du petit plan d'eau



### Améliorer la connexion Thérain / Ru de Cires :

Pour ce faire, la berge gauche sera avancée de 2.20m pour réduire la ligne d'eau à 1m. La réduction de la ligne d'eau se fera depuis la tête du pont SNCF jusqu'à la confluence avec le Thérain à l'aide de remblais sur les deux berges.



Aménagement sous le pont SNCF (remblais)

Banquette en terre



Aménagement confluence avec le Thérain (remblais)

Ces travaux seront réalisés après accord sur la méthodologie avec les services de la SNCF.





## Restaurer la continuité écologique

Le premier obstacle infranchissable pour les poissons est une buse posée directement dans le cours d'eau, celle-ci est à enlever et à déposer en haut de berge, puisqu'elle n'a plus d'utilité et empêche le passage des poissons.

Obstacle à enlever



## Diversifier les habitats et des substrats :

Disposer des habitats en bois tels que des souches à plusieurs endroits dans le cours d'eau et entre les divers aménagements prévus pour permettre à la faune aquatique de s'y cacher et s'y nourrir,...

Mise en place de recharge de silex de 7 cm de diamètre sur 15 cm d'épaisseur et de petits silex sur 10 cm d'épaisseur en mélange des plus gros silex. Ces recharges devront se faire principalement dans les zones sans racines d'aulnes afin de rendre le cours d'eau moins homogène, de diversifier les habitats et de créer de nouveaux faciès d'écoulement. Cette recharge sera faite sur 4 points sur la zone retravaillée.



## Réduire la ligne d'eau en amont du deuxième pont

Créer 3 banquettes en silex en quinconce sur 10m linéaire en berge droite puis sur 10m linéaire en berge gauche pour avoir une ligne d'eau d' un mètre maximum à l'étiage.

Leur épaisseur devra être de 30cm pour une largeur d'environ 80cm .

Schéma du cours d'eau après travaux



Banquette de silex en quinconce



Réduction ligne d'eau avec banquettes de silex de chaque côté

### Schéma du cours d'eau après travaux

Créer 4 banquettes de silex parallèles de chaque côté du cours d'eau sur 40cm de large et 30 cm d'épaisseur et d'une longueur de 10m espacées de plusieurs mètres. Des habitats en bois peuvent être disposés entre ces aménagements.

Un apport de matériaux alluvionnaires sera réalisé sur les 30 m en aval du pont permettant de créer un appel et une zone de fraie vers ce ru pour la faune piscicole.

La taille des matériaux alluvionnaires utilisés dans les différentes recharges reprend ce qui existe sur les radiers présents plus en

amont.

### Reconnecter le cours d'eau avec les zones humides

Supprimer les merlons de curage présents en berge droite afin que le cours d'eau puisse déborder dans les zones humides lors des crues et ainsi retrouver des zones humides plus fonctionnelles.

Le suivi du débordement vers les zones humides sera fait les techniciens du SIVT dans les premières années après travaux.

### Protéger un secteur de berge le long de l'étang de l'AAPPMA de Mello

Réaliser une protection de berge sur la berge gauche sur une dizaine de mètres type peigne végétal au niveau de l'étang afin d'éviter que l'érosion ne s'accroisse et que la berge de l'étang ne se fragilise.

Toutes les actions sont développés entre les pages 107 et 142 du document complet du PPRE 2022/2027

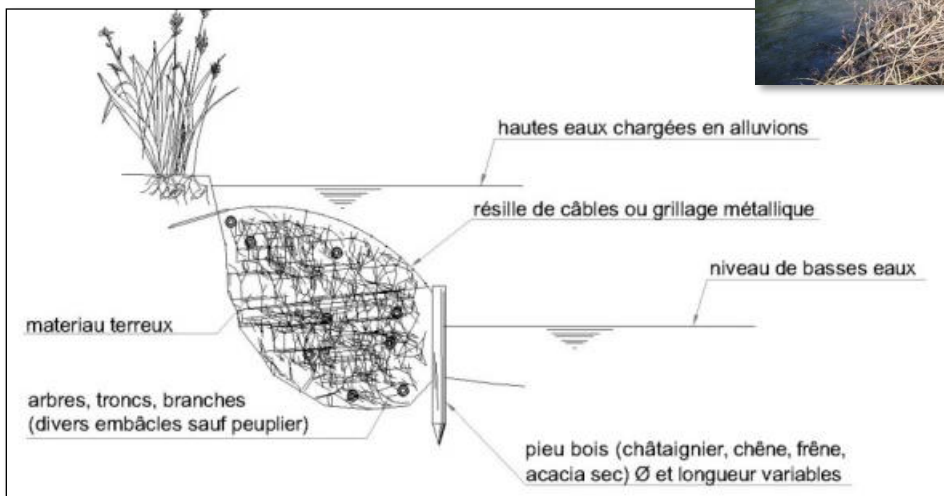
- **La réalisation de protection de berge :**

Le programme ne prévoit qu'une unique protection de berge, elle se ferait sur 380m le long du chemin de la Basset à Beauvais derrière l'hôtel du département.

L'érosion du cours d'eau vient menacer la tenue du cheminement piéton.

Afin de solutionner ce phénomène, le SIVT prévoit la mise en place d'une protection de berge en génie végétal, la fascine.

Le schéma ci-dessous présente le principe de cette protection de berge.



- **Les aménagements en milieux agricoles :**

Il sera proposé à l'ensemble des éleveurs un programme d'aménagement des berges visant à ne plus laisser les animaux descendre dans les cours d'eau tout en permettant l'abreuvement du bétail.

Pour ce faire l'action consiste à venir clôturer les berges des cours d'eau en mettant en place des abreuvoirs et/ou des pompes de prairie.

Photo d'un abreuvoir aménagé



Ce programme de travaux fonctionnera uniquement si les exploitants sont partie prenante, le SIVT n'obligera aucun propriétaire à avancer dans la démarche.

- **La lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

Il est proposé de pouvoir intervenir essentiellement manuellement sur les nouveaux foyers d'installation sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).



*Photo d'une fleur de Balsamine de l'Himalaya*

Les espèces majoritaires présentes dans le bassin du Thérain sont la balsamine de l'Himalaya, la Berce du Caucase, ou encore le Buddleia du père David.

#### 4 Planning d'intervention :

#### Travaux d'Entretien

	Communes	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027
<b>Tranche 1 T1</b>	Goincourt, St Paul, Rainvillers, Ons en bray, Auneuil, Saint léger, Berneuil en Bray, La Chapelle aux Pots, Blacourt, Espaubourg, Hodenc en Bray, Villemebray						
<b>Tranche 2 T2</b>	Communes du Thérain amont Milly sur Thérain, Crillon, Bonnières, Haucourt, Martincourt, Vrocourt, La Chapelle Sous Gerberoy, Songeons, Escames, Sully, Fontenay Torcy, Héricourt sur Thérain Canny sur Thérain et Grumesnil						
<b>Tranche 3 T3</b>	Beauvais, Herchies, Troissereux, Milly sur Thérain, St Omer en Chaussé, Achy, Marseille en Beauvaisis, Roy Boissy, Thérines, St Deniscourt, Omécourt. Tillé,						
<b>Tranche 4 T4</b>	Hermes, Berthecourt, Noailles, Silly Tillard, Hodenc l'Evêque, Ponchon Rochy condé, Laversines, Bresles Bailleul sur Thérain Hondainville, Thury sous Clermont Saint Félix, Ansacq,						
<b>Tranche 5 T5</b>	Berneuil en Bray, Frocourt, Allonne, Saint Sulpice, Warluis, Rochy condé, Mouy Heilles, Balagny sur Thérain, Cires les Mello, Cauvigny, Uilly St Georges, Foulangues, Cramoisy Montataire.						
<b>Tranche 6 T6</b>	Toutes les communes citées ci-dessus en fonction des besoins de reprise d'entretien (sauf Thérain aval de Beauvais)						

### Travaux d'Entretien du Thérain Aval de Beauvais

	Communes	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027
Travaux d'entretien du Thérain	Montataire - Mello						
	Mello - Hondainville						
	Hondainville - Villers Saint Sépulcre						
	Villers Saint Sépulcre - Therdonne						
	Therdonne - Beauvais						

### Travaux de renaturation

	Communes	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027
Actions de restauration	Auneuil						
	Rochy / Therdonne						
	Bailleul sur Thérain						
	Aux Marais						
	Therdonne						
	Cramoisy						
	/						
	/						

## Travaux de restauration

	Communes	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Année 2027
<b>Protections de berge</b>	Beauvais						
<b>Actions de renaturation</b>	Beauvais						
	Blacourt, La chapelle aux pots Ons en bray						
	Cires les Mello						
	Hermes						
	Warluis						
	Allonne						
	Ons en Bray						
	Auneuil, Berneuil en Bray, Saint léger en Bray						
	Saint Félix						
	Rochy condé						
	Villers Saint Barthélémy, Auneuil, Saint Paul						
	Milly sur Thérain						
	Saint Sanson la poterie						
	Hermes, Berthecourt						
	Montataire, Mello						
	Saint Omer en chaussé						
Songeons							
<b>Travaux en milieux agricoles</b>	Ensemble des communes le long des cours d'eau						
<b>Lutte contre les espèces exotiques</b>	Ensemble des communes						

## 5 Estimatif des couts par actions :

Ce programme d'actions est estimé à 2 293 000€. Cependant, d'autres actions pourront voir le jour dès lors qu'une opportunité de restauration de cours d'eau se présentera après concertation avec les propriétaires privés ou publics.

Actions	Coût (€ TTC)
Entretien Thérain et de ses affluents	728 000,00
Protection de berges	40 000,00
Actions de renaturation	685 000,00
Actions de restauration	840 000,00
<b>Total</b>	<b>2 293 000,00</b>

L'ensemble de ce programme d'actions bénéficiera d'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et la Région Haut de France pilotant les aides européennes du programme FEDER.

## 6 Conclusion :

Une procédure de D.I.G permet de justifier la prise en charge des projets d'entretien, de restauration et de renaturation des cours d'eau « non domanial » par la collectivité et justifie l'utilisation de fonds publics sur des propriétés privées.

Ce Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du bassin du Thérain doit permettre de répondre aux objectifs de la DCE, d'être en accord avec les orientations fixées dans le SDAGE Seine Normandie et d'améliorer la prévention des inondations en restaurant les plaines de débordements des cours d'eau.

Ce programme ne se veut pas exhaustif, la rivière étant un milieu vivant, d'autres actions pourront être rendues nécessaires dans le bassin, celles-ci donneront lieu à des dossiers réglementaires spécifiques.

Il est important de rappeler que l'implication du SIVT dans le bon fonctionnement des cours d'eau ne dédouane pas les propriétaires riverains de réaliser un minimum d'entretien à leur portée tel que le stipule l'article L215-14 du Code de l'Environnement.